



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Centres d'IVG

Question orale n° 114

Texte de la question

Deux actions de commandos anti-IVG se sont déroulées au cours des deux derniers mois à Paris, dans le 18^e arrondissement devant la clinique de la rue Ordener et dans le 9^e arrondissement devant la clinique Marie-Louise, cité Malesherbes. Les manifestants se sont targués, pour aggraver le personnel de santé et les patientes de ces deux cliniques, d'avoir reçu l'autorisation de la préfecture de police de Paris, ce qui constitue un fait nouveau par rapport aux actions de commandos anti-IVG qui ont eu lieu à Paris depuis 1990 et une violation de la loi sur l'entrave à l'application de la loi sur l'IVG. Mme Veronique Neiertz demande à Mme le ministre d'Etat, ministre des affaires sociales, de la santé et de la ville, si les autorisations données par l'administration à ces manifestations sont conformes à la position du Gouvernement et, s'il y a contradiction, quelles instructions elle entend donner aux préfetures de police pour éviter que de tels faits ne se renouvellent, quel que soit le département.

Données clés

Auteur : [Mme Neiertz Véronique](#)

Circonscription : - SOC

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 114

Rubrique : Avortement

Ministère interrogé : affaires sociales, santé et ville

Ministère attributaire : affaires sociales, santé et ville

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 9 juin 1993, page 1197

Réponse publiée le : 11 juin 1993, page 1318

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 9 juin 1993